

**COMPTE RENDU ET DELIBERATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT REMY DES MONTS du 12 décembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre à 20 heures, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 05 décembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

<p>Date de convocation : 05/12/2017</p> <p>Date d'affichage procès-verbal de la réunion : 12/12/2017</p> <p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 10</p>	<p>Présents : M. CHARTIER Philippe, Maire, Mmes : CORBIN Élisabeth, Charlotte LETOURNEUR MM : JUGLET Arnaud, LECUREUR Hubert, MURAIL Gilles, PAYSAN David, LALOI Jacky, M Thierry RUEL, Rémy YVON</p> <p>Absent(es) excusé(es) : RICHARD Sabrina, Fanny GISSELERE</p> <p>Absents Mme Isabelle GOULETTE, M.PERRIN Geoffrey,</p> <p>Secrétaire de séance : Charlotte LETOURNEUR Secrétaire administrative Stéphanie GESLAND</p>
---	---

Le compte rendu de la réunion de conseil du 16 novembre 2017 transmise par mail le 22 novembre 2017 n'appelle pas d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS : création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols
- COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS : création d'un service commun d'ingénierie voirie
- LOGEMENTS LOCATIFS : révision annuelle
- REVISION ANNUELLE PRIX (salle, photocopies , cimetière, assainissement)
- PERSONNEL : révision annuel préposée au ménage
- LECTEUR A PUCES
- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES
- QUESTIONS DIVERSES

2017-66 Délibération Urbanisme	CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS
--	--

Vu les articles L. 5111-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L422-1 et L422-8 du Code de l'Urbanisme,
Vu l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération n° 2017/177 du conseil communautaire en date du 09 novembre 2017 créant le service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols,

Le Maire expose que par délibération en date du 9 novembre 2017, la Communauté de Communes Maine Saosnois a décidé de créer un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

Les modalités d'organisation et de financement du service sont détaillées dans le projet de convention joint.

Ce service sera opérationnel pour la fin du 1er semestre 2018 à la date d'échéance de la convention entre certaines communes et la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise. C'est pourquoi, la Communauté de Communes Maine Saosnois a proposé de le créer à partir du 1^{er} mai 2018.

Quel que soit le nombre de communes concernées, le service serait composé de deux agents instructeurs minimum.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au service commun créé par la communauté de communes Maine Saosnois pour l'instruction des autorisations du droit des sols à compter du **01/07/2018**

APPROUVE les termes du projet de convention qui détermine les modalités d'organisation et de financement du service

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir et toutes les pièces nécessaires.

2017-67

Délibération intercommunalité

CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'INGENIERIE VOIRIE

Vu les articles L. 5111-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2017/183 du conseil communautaire en date du 09/11/2017 créant le service commun d'ingénierie Voirie,

Le Maire expose que par délibération en date du 9 novembre 2017, la Communauté de Communes Maine Saosnois a décidé de créer un service commun d'ingénierie pour assurer un accompagnement technique et administratif des communes dans le domaine de la Voirie.

Les modalités d'organisation et de financement du service sont détaillées dans le projet de convention joint.

Le service serait composé de deux agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au service commun d'ingénierie Voirie créé par la communauté de communes Maine Saosnois à compter du **01 janvier 2017**

APPROUVE les termes du projet de convention qui détermine les modalités d'organisation et de financement du service

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir et toutes les pièces nécessaires.

2017-68

Délibération Finances

REVISION ANNUELLE DES PRIX

Comme chaque année, le conseil est appelé à réviser les différents tarifs des régies (cimetière, photocopies, location salle, redevance d'assainissement, etc...)

A l'unanimité, le conseil décide de reconduire les différents tarifs actuels.

- ✓ la salle polyvalente (délibération 06.06.2008 du 12/06/2008)
- ✓ la régie photocopie (délibération 08.04.2009 du 29/04/2009)
- ✓ Cimetière (délibération 2017-08 du 26/01/2017)
- ✓ Branchement au réseau d'assainissement (délibération 03-06-2009 du 18/06/2009)

2017-69 Délibération Locations	-LOGEMENTS LOCATIFS REVISION 2018
--	--

En ce qui concerne les loyers locatifs conventionnés et non conventionnés.

Après présentation de l'augmentation possible au 1^{er} janvier 2018, le conseil après vote : **1 pour augmenter , 5 contre et 4 abstentions**, décide de ne pas augmenter les loyers locatifs au 1^{er} janvier 2018.

Un courrier sera adressé aux locataires

2017-70 Délibération Personnel	REVISION REMUNERATION ANNUELLE PREPOSEE AU MENAGE
--	--

Comme chaque année, le conseil est invité à décider du maintien ou de la revalorisation du salaire de la préposée au ménage

Le conseil après vote **1 pour la revalorisation, 6 contre et 3 abstentions**, décide de maintenir son forfait annuel actuel soit **2 202.86€**

2017-71 Délibération autres compétences	LECTURE A PUCES
---	------------------------

Suite à diverses interventions concernant les animaux perdus et afin de ne pas devoir emmener les animaux chez le vétérinaire, la société SAPV propose un lecteur à puces afin d'accéder au fichier national des carnivores.

Après présentation de plusieurs articles proposés, le conseil à l'unanimité, décide de faire l'acquisition d'un **lecteur PETSCAN RT 100 V8 au montant de 140€ H.T auprès de la société SAPV sise L'HAY LES ROSES 94246.**

2017-72 Délibération Finances	DECISIONS MODIFICATIVES N°03
---	-------------------------------------

Vu les notifications de subventions, l'indemnisation du commissaire enquêteur et diverses décisions, il est nécessaire de procéder aux virements ci-après.

	DM 3 -2017	Fonctionnement		Investissement	
		dépenses fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement
202	PLU Transfert en fonctionnement			-2 000€	
6313	PLU commissaire enquêteur indemnité	2 320€			
6453	PLU Commissaire enquêteur charges	400€			
6226	Commissaires enquêteur frais annexes	650€			
678	Charges exceptionnelles	1 519€			
1328	Participation dons fondation patrimoine (1500€ au lieu de 1034€)				466€
1323	Subvention Jeux				2 423€
021	Virement de la section de fonctionnement				-4 889€
023	Virement à la section d'investissement	-4 889€			
		0€	0€	-2 000€	- 2 000€

QUESTIONS DIVERSES

Portes Églises :

Le maire adressera ses remerciements aux personnes qui ont souscrits par le biais du site internet et du bulletin communal.

Jeux

La Subvention attribuée pour l'aire de loisirs et des jeux est soumise à obligation d'inscrire l'aménagement sur la base « Esprit ».

43 rue du vairais

La clôture de la propriété cadastrée A337 penche par le travail de la chaussée et du trottoir. Un technicien de la DDT est passé constater le problème et en a déduit une carence dans l'étude lors de la réalisation des trottoirs.

Le technicien recherche des solutions adaptées que la commune devra prendre en charge.

Réunion Sivos de la Dive

Une réunion a été organisée avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves, le DDEN, le bureau du Sivos pour définir les rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018. Il a été décidé de maintenir les rythmes actuels à 4,5 jours.

Bâtiments scolaires

Une réunion intercommunautaire aura lieu jeudi 14 décembre pour connaître le devenir des bâtiments scolaires

Passage entre le manoir et la touchette

L'exploitant a labouré entre les plaques du réseau d'assainissement et n'a pas respecté les distances et la largeur du passage.

L'exploitant aurait labouré sur 3 m sur le collecteur communal. Hubert LECUREUR prendra contact avec l'exploitant.

TDF PYLONE

TDF pour la construction du pylône extrairont environ 40m3 de terre

Le propriétaire de la parcelle ZD 33 sera sollicité pour une autorisation de passage lors de la construction du pylône sur son terrain pendant environ 2 jours

Tour de tables / Questions des élus :

Station d'épuration : le maire rapporte que les propriétaires d'un des terrains préconisés sont vendeurs de la parcelle. Il faut attendre le découpage qui sera défini par le maître d'œuvre pour procéder à l'acquisition.

Les élus demandent quelles sont les retombées de la réunion avec les agents techniques quant à leur autonomie. Certaines tâches inscrites sur le tableau n'ont pas été réalisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Délibérations du 12 décembre 2017 du n°66 au n°72

2017-66	N 2-Urbanisme	Création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols par la Communauté de Communes Maine Saosnois
2017-67	N 5-7 intercommunalité	Création d'un service commun d'ingénierie voirie
2017-68	N 7 Finances	Révision annuelle des prix
2017-69	N3-3 Locations-	Logements locatifs révision 2018
2017-70	N4.2 Personnel	Révision annuelle rémunération préposée au ménage
2017-71	N9 –Autres compétences	Lecture a puces
2017-72	N7- Finances	Décisions modificatives n° 3